

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 20 JUIN 2019

Convocations adressées le 14 juin 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

### Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU

### Absent(s) excusé(s) :

Michel GILLOT ; Marie-France BEUFILS ; Christine BEUZELIN ; Corinne CHAILLEUX ; Patrick CHALON ; Laurent RAYMOND ; Patrick DELETANG ; Wilfried SCHWARTZ ;

### Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ

### Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND ; Christian GATARD par Bernard PLAT

### Secrétaire de séance :

Bernard LORIDO

**C 19/06/01 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DES TROIS VALLEES (SIVU DES 3V).**

Monsieur GATARD, Premier Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 5 novembre 2018, le Comité Syndical a décidé la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V) pour le 31 décembre 2018 et l'adhésion au sein du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

Par arrêté Préfectoral n°181-233 en date du 27 novembre 2018, il a été dissous le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V).

Il appartient à la personne publique qui s'est substituée à l'établissement dissous de voter les documents.

C'est donc à la nouvelle structure qu'il appartient d'adopter le compte de gestion et le compte administratif, et non à l'organe délibérant du syndicat dissous, conformément à l'article L.5211-41 du CGCT.

Le Syndicat mixte des mobilités de Touraine se substitue donc au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V) pour l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018.

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2018 et du compte de gestion de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V).

Le compte administratif dressé par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V) est accompagné des annexes légales.

Le compte de gestion dressé par le Comptable public de Vouvray est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

- Les résultats de l'exercice 2018, identiques dans le cadre de ces deux documents, sont les suivants :

## Plan de compte M43

### **Fonctionnement**

Dépenses	0,00 €
Recettes	333.871,64 €
Résultat de l'exercice	333.871,64 €
Résultat antérieur reporté 002	654.931,98 €

**Soit un résultat cumulé de fonctionnement de 988.803,62 €**

### **Investissement**

Dépenses

**Néant**

**Soit un excédent net global de clôture de 988.803,62 €**

En fonctionnement, sur le début de l'exercice 2019, Il n'a pas été constaté dans les écritures de Tours Métropole Val de Loire de charges ou de produits relatives à l'exercice 2018. Le résultat de clôture de Fonctionnement du SIVU des 3V qui s'élève à 988.803,62 € est donc reversé dans sa totalité au Syndicat mixte des mobilités de Touraine.



Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

**Vu** la délibération en date du 5 novembre 2018 par laquelle le Comité Syndical a décidé la dissolution du Budget principal de transports de personnes du SIVU des 3V pour le 31 décembre 2018 et l'adhésion au sein du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

**Vu** l'arrêté Préfectoral n°181-233 en date du 27 novembre 2018 portant dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V),

**Vu** la délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil métropolitain a décidé la dissolution du Budget annexe de transports de personnes pour le 31 décembre 2018 et la création du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

**Vu** l'arrêté Préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte des mobilités de Touraine,

- **APPROUVE**, sous la Présidence de Monsieur Christian GATARD, Premier Vice-Président, le compte administratif 2018 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V).

- **DIT QUE** le compte de gestion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V), dressé, pour l'exercice 2018, par Monsieur le Comptable public de Vouvray, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **DIT QUE** le résultat de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V) est repris au budget principal du Syndicat mixte des mobilités de Touraine dans les conditions suivantes :

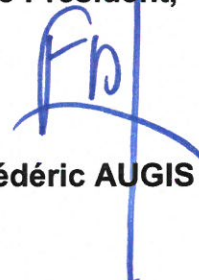
Au 002 en recette 988.803,62 €

**Le Comité adopte à l'unanimité**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère  
exécutoire,**



**Le Président,**



**Frédéric AUGIS**